



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1497

Rapport annuel d'activité et compte administratif - Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc  
Romain du Gier (SIARG) - Exercice 2020

Direction des Finances

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 27 JANVIER 2022**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : M. GODINOT Sylvain

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1497 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE ET COMPTE ADMINISTRATIF - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AQUEDUC ROMAIN DU GIER (SIARG) - EXERCICE 2020 (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose dans son alinéa 1 que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, la Ville a été destinataire du rapport d'activité et du compte administratif 2020 du Syndicat Intercommunal Aqueduc Romain du Gier.

Le Syndicat intercommunal Aqueduc Romain du Gier se compose des communes de Brignais, Chaponost, Lyon, Mornant, Orliénas, Chabanière (pour la partie de territoire correspondant aux communes déléguées de Saint Maurice sur Dargoire et Saint Didier sous Riverie), Saint Chamond, Chagnon, Saint Martin la Plaine, Genilac, et Saint Joseph (département de la Loire), Saint Laurent d'Agny, Sainte Foy les Lyon, Soucieu en Jarrest et Taluyers.

Jusqu'au renouvellement des assemblées délibérantes à l'occasion des élections municipales de 2020, la Ville de Lyon était représentée par Monsieur Jean-Dominique Durand, titulaire et Madame Gilda Hobert en suppléante.

Par délibération n° 2020-49 du 30 juillet 2020, le Conseil municipal a désigné Monsieur Sylvain Godinot en tant que représentant titulaire, et Monsieur Nicolas HUSSON en tant que représentant suppléant pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier.

L'arrêté n° 2019 12 27 003 du 27 décembre 2019 prévoit dans son article 8 :

« Les contributions des communes membres seront fixées au prorata de la population de chacune d'elles, sur la base du dernier recensement connu. La contribution ne pourra excéder un montant plafond correspondant à 15 000 habitants. »

Suite au Comité syndical du 23 janvier 2019, la cotisation annuelle est de 25 centimes par

habitant dans la limite de 15 000 habitants, ce qui représente pour la Ville de Lyon une cotisation de 3750 €

## **I. Compte administratif 2020**

Le tableau ci-dessous présente les grands chiffres du compte administratif du syndicat constatés pour les exercices 2019 et 2020 et leurs évolutions entre ces deux derniers :

	2019	2020	Évolution
Recettes de gestion	19 867,48	23 521,00	18,4%
Dont produits des services	-	-	-
Dont contribution budgétaire	19 867,48	23 521,00	18,4%
Dépenses de gestion	2 610,97	12 655,99	384,7%
Épargne de gestion	<b>17 256,51</b>	<b>10 865,01</b>	-37,0%
Produits financiers	-	-	-
Charges financières	-	-	-
Résultat financier	-	-	-
<b>Épargne brute</b>	<b>17 256,51</b>	<b>10 865,01</b>	<b>-37,0%</b>
Remboursement capital	-	-	-
<b>Épargne nette</b>	<b>17 256,51</b>	<b>10 865,01</b>	<b>-37,0%</b>
Dépenses d'équipement	9 708,00	40 082,72	312,9%
Recettes d'investissement	-	6 100,00	-
<b>Résultat annuel</b>	<b>7 548,51</b>	<b>- 23 117,71</b>	<b>-406,3%</b>
<b>Excédents des années antérieures</b>	<b>55 835,58</b>	<b>63 384,09</b>	<b>13,5%</b>
<b>Résultat global</b>	<b>63 384,09</b>	<b>40 266,38</b>	<b>-36,5%</b>
Encours de dette au 31/12	-	-	-
Capacité de désendettement	-	-	-

Les recettes de gestion ont connu une hausse entre 2019 et 2020 suite à l'adhésion de communes ligériennes au sein du syndicat.

Les dépenses de gestion connaissent une nette augmentation, les épargnes (de gestion, brute, nette) enregistrent de ce fait une baisse sur la période 2019-2020. Le Syndicat ne portant aucune dette ces trois indicateurs sont du même montant.

L'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement permet au syndicat d'autofinancer ses investissements, toutefois, avec le fort accroissement des dépenses d'investissement le syndicat dispose d'un résultat déficitaire pour l'année 2020 absorbé par les excédents des années antérieures.

## **II. Faits marquants 2020**

Le syndicat a vu se concrétiser les projets suivants sur l'année 2020 :

- La finalisation du sentier de l'aqueduc Romain du Gier de Chabanière à Lyon ;
- l'adhésion d'une commune de la Loire : la commune de Genilac;
- Une aide versée à la restauration du vestige de la Gerle sur les communes de Brignais et Soucieu en Jarrest;
- La mise en ligne du site internet;
- La mise en place de bornes interactives ;

- La mise en place d'un panneau patrimonial au carrefour de la Madonne à Chaponost.

### **III. Perspectives 2021**

Les perspectives 2021 tracées par le syndicat sont les suivantes:

- Solliciter d'autres communes de la Loire pour adhésion au syndicat ;
- Continuer la signalétique suivant les demandes des communes membres ;
- Continuer à soutenir les travaux de consolidation et de restauration ;
- Soutien à l'aménagement d'un accueil touristique au plat de l'aire.

Vu l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

### **DELIBERE**

La Ville de Lyon prend acte de la transmission du rapport d'activité et du compte administratif 2020 du Syndicat intercommunal Aqueduc Romain du Gier.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET